

opérations dont une pudeur déplacée limitait le champ. » (Dezeimeris, Dict. en 30 vol., art. *Chirurgie*.)

Pour Lyon, les formes administratives des hôpitaux durent exercer une grande influence : pendant plusieurs siècles, l'Hôtel-Dieu paraît avoir été successivement la propriété de diverses corporations religieuses qui le retenaient, pour ainsi dire, en charte privée. Dès 1032, la ville elle-même passa sous la domination épiscopale. En 1308, on voit Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, confirmer le privilège de l'Hôtel-Dieu à l'abbé et aux religieux de Haute-Combe en Savoie (de l'ordre de Cîteaux). En 1314, il fut concédé aux religieux de la Chassagne dont la gestion dura près de deux cents ans. Dans un inventaire de 1335, je remarque une redevance « pour l'archevêque de Lyon, dont les religieux tiennent les hospices en amphytéose ». Ce ne fut qu'à la fin du XV^e siècle (en 1478) que l'Hôtel-Dieu passa sous la direction des consuls de la ville qui en modifièrent l'organisation.

Ainsi que l'a écrit un de nos savants collègues : « L'histoire de l'hôpital, c'est l'histoire du pauvre ; à ce titre elle présente un fort grand intérêt ; mieux vaut raconter avec détail la création dans l'hospice d'une salle nouvelle pour les malades que la pompeuse entrée à Lyon d'un prince ou d'un gouverneur ; le véritable événement, c'est l'introduction d'un nouveau genre de secours dans la maison des malheureux. » (Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 536.)

Jusque-là, les conditions locales n'étaient pas moins défavorables pour la chirurgie à Lyon que dans le reste du royaume. Partout on s'habitua peu à peu à faire rejaillir sur l'art la déconsidération de ceux qui l'exerçaient sans titre : on appliqua aux choses ce qui était du fait des hommes, et une prévention injuste les confondit dans l'opinion publique.

Est-il étonnant qu'avec de pareilles entraves cette branche de la science ait déchu ? Le véritable rôle de la chirurgie était